

EDITORIAL

La Médecine du Travail : *L'incomprise*

La médecine du travail, est une spécialité médicale très ancienne comme en témoigne les recueils d'observations datant de l'antiquité, mais sa première véritable individualisation remonte à la fin du XVII^{ème} siècle grâce aux travaux de Ramazzini (Modene – Italie) qui a établi la relation entre certaines pathologies et des expositions professionnelles particulières.

Cette spécialité médicale dont la vocation est l'étude de l'impact des dangers potentiels liés au travail et au milieu professionnel sur la santé du travailleur et la mise en place de programmes adéquats de prévention a été un élément essentiel dans les stratégies de développement socio-économique des pays développés.

Malheureusement la plupart des pays émergents dont la Tunisie continuent à occulter les préoccupations médicales liées au travail tout en affichant un fatalisme déconcertant voire dangereux.

En effet, alors qu'on en a le plus besoin, la médecine du travail en Tunisie n'a cessé depuis plus de trois décennies d'être scotomisée par les différents programmes de la santé publique et continue à faire face à des difficultés d'ordre administratif, conceptuel et organisationnel.

Malgré une volonté politique circonstancielle affichée en sa faveur dans les discours des responsables, cette spécialité reste dans notre pays la plus sinistrée et laisse supposer qu'en réalité elle n'est connue que superficiellement et qu'elle reste **incomprise** par la majorité de ceux qui la gèrent. Certains la considèrent à tort comme une médecine de soins dans les entreprises, d'autres comme une médecine de contrôle de l'absentéisme des salariés et d'autre comme médecine communautaire.

Cette confusion et cette incompréhension n'ont fait que porter préjudice à la médecine du travail Tunisienne, à ses objectifs, à ses praticiens et d'une manière générale à la communauté, faisant d'elle très souvent un décor factice, inutile et onéreux.

Enfin, ce constat doit inciter tous les acteurs de la médecine du travail : universitaires, chercheurs, médico-administratifs et praticiens de 1^{ère} ligne à se concerter et à agir ensemble pour rehausser cette spécialité à la place qui lui échoit et pour amener les décideurs à l'inclure dans tous les programmes socio-économiques et à la considérer désormais non pas comme une charge supplémentaire mais comme un élément fondamental de promotion et de préservation de notre principale et précieuse richesse : notre **capital humain**.

Pr. Rafik GHARBI

Président de la Société Tunisienne

de Médecine du Travail



Par la plume de Si Abdelaziz



« ... Une bonne santé physique et mentale associée au bien-être social constituent les conditions premières de l'accroissement de la production et de l'amélioration de la productivité.

Sans aucun doute les facteurs physiologiques sont intimement intriqués avec les facteurs techniques et économiques. Cette union est indissoluble parce que toute la production dépend de la qualité du travail humain.

L'amélioration des conditions du travail est profitable à tous car il s'ensuit une diminution de la fatigue, une réduction notable des accidents, une augmentation du rendement et une économie.

.....

Les frais qu'entraînent les mesures de protection des travailleurs ne sont en réalité qu'un investissement en vue de préserver et de maintenir le capital humain qui est le facteur primordial dans l'économie et la vie de la Nation.

Toutes les statistiques effectuées dans les entreprises ont prouvé qu'il est réellement moins coûteux de prévenir que de guérir.

La Médecine du Travail bien appliquée apparaît aujourd'hui comme l'un des facteurs essentiels qui contribuent à l'accroissement de la production.

Sa mission dépassant celle d'une médecine sociale visant essentiellement l'humanisation des conditions du travail et de la vie. Elle atteint, de ce fait, une responsabilité socio-économique en permettant à l'homme de s'épanouir et à l'industrialisation de se développer, non seulement sans que les travailleurs n'en subissent aucune des nuisances mais en faisant en sorte que le travail puisse être un facteur et un moyen d'accomplissement de la nature humaine.

La médecine du travail concilie donc les intérêts de l'individu à l'intérêt de l'entreprise et de la collectivité... »

Santé et Développement 1983

Pr. Adelaziz GHACHEM

Le Pionnier de la Médecine